

- O - R - I - G - I - N - A - L -

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné que, conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la MRC de L'Érable a adopté, par la résolution numéro A.R.-03-12-11656, une modification concernant le lieu pour la tenue de trois séances ordinaires du conseil de la MRC au cours de l'année 2012, soit celles des mois de mai, août et octobre 2012, lesquelles auront toujours lieu à 20 h, mais aux endroits ci-dessous mentionnés :

- 9 mai 2012, à Lyster, salle des Chevaliers de Colomb (114, rue Isabelle)
- 15 août 2012, à Inverness, École Jean XXIII (1862 Dublin)
- 10 octobre 2012, à Princeville, Centre communautaire Pierre-Prince (120 St-Jean-Baptiste Sud)

Le lieu, la date et l'heure des autres séances demeurant inchangés.

Donné à Plessisville, ce 27 mars 2012



Rick Lavergne, secrétaire-trésorier